

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple - Un But - Une Foi

MINISTRE DE L'ECONOMIE,
DES FINANCES ET DU PLAN



N° 004524 /MEFP/DCMP /75 ^{tu}

Dakar, le.....24 SEP. 2018.....



LE DIRECTEUR

Objet : demande d'autorisation pour passer un marché par appel d'offres international
Référence : votre lettre n°0022/RECTORAT/CEA-SAMEF/SPM du 06 septembre 2018.

Monsieur le Recteur,

J'accuse réception de votre correspondance citée en dernière référence, enregistrée le même jour sous le n° 005696, par laquelle vous sollicitez l'autorisation pour passer un marché par appel d'offres international concernant pour le lot 1 du marché relatif à l'acquisition d'équipements et de matériels scientifiques réparti en deux lots.

Ledit lot, objet de la présente requête concerne le matériel de simulation.

Pour rappel, par lettre n°3933/MEFP/DCMP/75 du 02 avril 2017, la DCMP avait constaté que le montant attribué provisoirement pour lot 1 dépassait largement le budget prévisionnel et vous avait suggéré de requérir l'avis de non objection de la banque sur ladite attribution pour lui permettre de finaliser la revue.

Dans la présente, il ressort de votre correspondance que cette demande est motivée par le fait que suite à deux (02) procédures initiées par vos services, les offres reçues dépassent « largement le budget alloué malgré des réductions significatives d'items et des quantités consenties ».

En réponse, la DCMP attire votre attention sur le fait que ledit lot n'avait pas encore reçu l'ANO pour être déclaré « sans suite » et être relancé conformément aux dispositions de l'article 65 du Code des Marchés publics ; il convient de vous y conformer à l'avenir.

Toutefois, au regard des motifs invoqués, la Direction centrale des Marchés publics prend acte de votre décision de déclarer ledit lot sans suite.

Au
Professeur Ibrahima THIOUB
Recteur de l'Université Cheikh
Anta DIOP de Dakar
Dakar –



Au demeurant, relativement à la requête d'ouvrir le marché à l'international, je voudrais signaler que la demande n'est expressément fondée sur aucun des motifs prévus à l'article 52 du CMP qui fixe limitativement les conditions du recours à l'international.

Il s'y ajoute qu'il y a la participation de sept (07) entreprises sénégalaises dont les offres ont juste dépassé l'enveloppe budgétaire prévue.

Ainsi en lieu et place de l'ouverture à l'international, il convient de revoir la définition des spécifications techniques en tenant compte de l'enveloppe budgétaire allouée.

Par conséquent, la DCMP ne peut émettre un avis favorable à votre requête et vous invite à procéder à la relance d'une nouvelle procédure nationale.

Je vous prie d'agréer, **Monsieur le Recteur**, l'expression de ma considération distinguée.



Ministère de l'Économie des Finances et du Plan
Le Directeur
* Direction Centrale des Marchés Publics *

IBRAHIMA GUEYE



Dakar, le... 19 OCT. 2018

LE DIRECTEUR

Objet : demande d'autorisation pour passer un marché par appel d'offres international

Références : votre lettre n°0022/RECTORAT/CEA-SAMEF/SPM du 06 septembre 2018
ma lettre n° 4524/MEFP/DCMP/75 du 24 septembre 2018
votre lettre n° 7453/ RECTORAT/CEA-SAMEF/SPM du 08 octobre 2018

Monsieur le Recteur,

J'accuse réception de votre correspondance citée en dernière référence, enregistrée le même jour sous le n°006380, par laquelle vous sollicitez, à nouveau, l'autorisation pour passer, par appel d'offres international, le lot 1 du marché relatif à l'acquisition d'équipements et de matériels scientifiques réparti en deux lots.

Ledit lot, objet de la présente requête concerne le matériel de simulation.

Pour rappel, par lettre citée en deuxième référence, la Direction centrale des Marchés Publics avait émis un avis défavorable sur la demande. En effet, elle avait constaté que la demande d'ouvrir le marché sur l'international n'était pas fondée sur aucun des motifs prévus à l'article 52 du CMP qui fixe limitativement les conditions du recours à l'international.

Dans la présente, il ressort de votre lettre que cette demande est motivée comme suit :

- sur le plan technique, vous indiquez que le matériel à acquérir permettra de procéder aux simulations sur des mannequins plutôt que sur l'homme ; ce qui constitue une innovation au Sénégal.

Au
Professeur Ibrahima THIOUB
Recteur de l'Université
Cheikh Anta DIOP de Dakar
Dakar –



En outre, vous affirmez que le système de connexion des équipements permettra, par le biais de l'enseignement à distance, de former beaucoup d'acteurs de la santé avec les mêmes résultats que ceux qui suivent la formation en présentiel. Ainsi, vous précisez que malgré la présence de fournisseurs d'équipements médicaux au niveau national, aucun parmi eux n'a encore eu à installer de tels équipements au Sénégal. Il en est de même au niveau régional ;

- sur le plan économique, vous soulignez que les offres reçues entre les deux appels d'offres lancés précédemment vous laissent croire qu'il existerait une sorte de spéculation chez certains fournisseurs. En effet, le montant de la seule offre reçue lors du deuxième appel d'offres pour lequel certaines quantités ont été diminuées, est sensiblement égal à celui de l'offre reçue lors du premier appel d'offres où les quantités sont plus importantes.

Enfin, vous évoquez le risque de perdre le financement si le contrat relatif aux prestations précitées n'est pas effectif d'ici décembre 2018.

En retour, tenant compte d'une part, des circonstances particulières qui doivent accompagner l'exécution des prestations et d'autre part, de la concurrence locale qui ne garantit pas une exécution économique et diligente du marché, la Direction centrale des Marchés publics n'a pas d'objection à la relance dudit lot par appel d'Offres international

Toutefois, il convient de prévoir dans le Dossier d'Appel d'Offres une préférence de 15 % qui sera accordée aux candidats sénégalais ou des pays membres de l'UEMOA et aux candidats dont les offres ne comportent que des produits d'origine sénégalaise ou des pays membres de l'UEMOA.

Aussi, il sied d'inscrire le présent marché dans le plan de passation 2018.

Je vous prie d'agréer, **Monsieur le Recteur**, l'expression de ma considération distinguée.



Ministère de l'Économie des Finances et du Plan
Le Directeur
Direction Centrale des Marchés Publics
Ibrahima GUEYE